
MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS - 66740-

téléphone : 04.68.89.61.76
télécopie : 04.68.89.68.57
e-mail : villelongue-dels-monts.mairie@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
31 AOUT 2009**

Date convocation : 18 août 2009

Heure : 18H30

PRÉSENTS : MM. NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, ROCH-VILA S, CABANAT J, DELAY D, CLEMENT A.L, CARRERE R, GRANELL M.L, VAZQUEZ R, SERVAT J.M, FRAUDET D.

ABSENTS : ORTEGA C, DOUILLET J, MANDINE R.

Procuration de vote est donnée par :

ORTEGA C. à BARRE D.

MANDINE R. à NIFOSI C.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Madame CARRERE Raymonde est nommée secrétaire de séance.

I – COMPTE-RENDU PRÉCÉDENTE RÉUNION :

Pas d'observations – Adopté à l'unanimité.

II- TRAVAUX AMENAGEMENT MAIRIE : AVENANT GROS-ŒUVRE

La Commission d'Appel d'Offres a examiné, dans sa séance du 27 août 2009 l'avenant pour travaux de reprise en sous-œuvre de la toiture de la future salle de réunion du Conseil Municipal et la nécessité d'un renforcement par poutre B.A et poteaux B.A.

Montant de l'avenant : 2 947,48 € H.T., soit une plus value de 5,70%.

La CAO a émis un avis favorable au présent avenant.

Le Conseil accepte cet avenant de travaux du lot Gros-Œuvre pour les travaux d'aménagement de la Mairie

➤ délibération

III- INTERVENANT SPORT EN MILIEU SCOLAIRE : RENOUVELLEMENT CONTRAT

Le Maire propose au Conseil de renouveler le contrat de mise à disposition auprès de l'Ecole Primaire d'un animateur des activités physiques, dans le cadre de l'opération « PROFESSION SPORT 66 ».

Durée de la mission : 03/09 au 31/12/2009

Durée hebdomadaire d'intervention : 7,5 heures

Accord du Conseil ➤ délibération

IV – APPROBATION TRANSFERT VRD LOTISSEMENT VILA « LES CLOSES »

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 29 septembre 2008 portant acceptation du transfert des VRD du lotissement VILA « Les Closes » et sollicitant l'ouverture de l'enquête publique relative à ce projet de transfert.

Cette enquête s'est déroulée du 07 mai 2009 au 27 mai 2009 dans les règles prescrites. Madame le Commissaire Enquêteur n'a reçu aucune observation et a donné en conclusion un AVIS FAVORABLE au dit transfert.

Sur proposition de son Maire, le Conseil se prononce pour le classement des VRD du lotissement de la SARL VILA « Les Closes » dans le domaine public communal.

➤ délibération

V – COMMANDE PLANTS AUPRES DE LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Accord du Conseil pour commander des plants et arbustes dont les besoins seront examinés par la commission des travaux

➤ délibération

VI – MOTION SUR LE PROJET DE JARDINS D'EVEIL

L'école maternelle n'est pas une simple structure d'accueil, c'est une école à part entière à laquelle les familles sont très attachées. Or son démantèlement est programmé.

Les communes seront en mesure de créer les structures d'accueil de la petite enfance de 0 à 6 ans, ce sont les jardins d'éveil destinés donc à assurer la garde des enfants avec du personnel non enseignant.

Le financement devra être assuré par les familles, les collectivités locales et les entreprises !

Rappelons qu'aujourd'hui, l'école maternelle est gratuite.

Parce que l'école maternelle permet d'accorder toute sa place à l'enfant, à l'élève et au futur citoyen par un encadrement de personnels qualifiés,

Le Conseil municipal :

Demande l'abandon du projet de jardins d'éveil, refuse la mise en place de ce nouveau dispositif au niveau de la Commune et exige le maintien des moyens nécessaires à une scolarisation de qualité pour nos enfants

➤ motion

VII – QUESTIONS DIVERSES

1- Future STEP intercommunale :

Réponse du président de la Communauté de Commune Albères-Côte Vermeille sur la non faisabilité d'une épuration des boues par roselières : site en zone rouge du PPRI, zone écologique, proximité du captage d'eau du Salita.

Maryse FRAUDET peu convaincue de la réponse

2- Crèche de Maureillas :

Demande de participation financière de la Commune de Maureillas pour 2 enfants (?) de VILLELONGUE DELS MONTS.

La Commune cherche à équilibrer ses comptes avant transfert à la Communauté de Communes dont elle dépend. Refus catégorique

3- Etape Solidarité – Fondation Abbé Pierre :

Etape Solidarité gère depuis 4 ans une Maison Relais à CERET qui s'adresse à des personnes à faible revenu, en situation d'isolement, de faiblesse ou d'exclusion.

Excellente initiative à retenir.

4- Emploi des jeunes :

Le Maire fait part au Conseil de la création de « contrats passerelle » mis en place avant le 31 décembre prochain pour permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle. S'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Taux de prise en charge par l'Etat : 90%.

La Commune pourrait mettre en place ce type de contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h40.

Et ont signé les membres présents.

Le MAIRE,

Les membres du Conseil,